

# Commentaires du trésorier sur le bilan et compte de résultat 2017

Le document « bilan financier » à proprement parler présente l'état actuel des possessions de l'association à l'issue de la période comptable passée. Le compte de résultat indique plus précisément quelles sont les dépenses et les recettes réalisées par l'association durant cette période, en l'occurrence du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Pour toute question n'hésitez pas à [contacter le trésorier](#).

## 1 Commentaire concernant le bilan

Pour rappel, le passif détaille l'origine des fonds, alors que l'actif détaille l'emploi qui en est fait.

L'association a commencé l'année avec 32 374,95 € de réserves, et le résultat pour l'exercice 2017 présente un solde positif de 30 923,49 €. L'association commence ainsi l'année 2018 avec un solde positif de 63 298,44 € de capitaux propres. Ce solde positif constitue une sécurité financière convenable pour permettre notre fonctionnement, et la trésorerie est renforcée par quelques produits constatés d'avance (compte 487 du bilan), à hauteur de 3 000 € (cotisations de membres perçues avant 2018 mais concernant l'exercice à venir).

Ainsi, après une année 2015 fortement excédentaire et une année 2016 légèrement déficitaire, l'association thésaurise un peu d'exédent au cours de l'exercice 2017, notamment du fait d'une réduction de la masse salariale (passage à mi-temps du délégué général). L'association n'a par ailleurs pas de dette qu'elle ne puisse honorer, et dispose de suffisamment de trésorerie pour fonctionner sereinement.

Du point de vue de la pérennité, les revenus stables (cotisations) sont en légère hausse, mais la masse salariale de l'association repartira en forte hausse pour 2018 : notre délégué général est revenu à temps plein depuis octobre 2017, une quatrième personne a été embauchée et l'embauche d'une cinquième personne est à l'étude. Le maintien et l'augmentation des revenus stables de l'association demeure donc un objectif financier important pour l'année 2018, afin de pérenniser les développements actuels.

## 2 Commentaires concernant le compte de résultat

### 2.1 Sur les dépenses

Les dépenses de l'association sont habituellement plutôt stables et facilement prévisibles, donc conformes au prévisionnel, moyennant les choix et priorités suivies au long de l'année.

Les dépenses de fonctionnement, liées aux salaires des permanents (cotisations sociales incluses) et à l'usage des locaux, sont en baisse significative par rapport à 2016. Ceci est principalement dû à la réduction du temps de travail de notre délégué général, qui est intervenue au cours de l'année 2017. Par ailleurs on peut rappeler une hausse relative des salaires en 2016 par rapport à un fonctionnement à 3 salariés, ce qui accentue la différence par rapport à 2017.

Les achats de marchandises se sont maintenus en 2017, avec notamment les T-shirts présentés à l'occasion des 20 ans.

L'année 2017 a occasionné plusieurs remplacements dans l'équipement informatique des permanents : écrans, batteries, PC portables, mais aussi des nouveaux bureaux avec une réorganisation du local et des nouveaux bureaux. Ceci explique l'augmentation du compte 6050 (achat de matériel).

Par ailleurs, les ordinateurs serveurs de l'April sont désormais sous forme locative, ainsi que les serveurs de l'initiative Chapril (la participation de l'April à l'initiative « dégooglisons internet » menée par Framasoft). Le compte 6135 (locations mobilières) a donc augmenté en conséquence et devrait à l'avenir se stabiliser au-delà de la valeur 2017.

Le maintien des locations mobilières (compte 6132) est essentiellement dû à l'organisation des festivités pour les 20 ans de l'April.

Depuis l'exercice 2017, nous avons séparé les dépenses de téléphonie et d'internet, alors qu'auparavant tout était regroupé sous le compte 6265. Les dépenses liées aux abonnements internet et aux locations des domaines sont désormais dans le compte 6261 (liaisons informatiques).

Les dons mentionnés au compte 6713 concernent cette année GnuPG, Grammalecte, RMLL et ZeMarmot.

## 2.2 Sur les recettes

Les cotisations des personnes physiques ont baissé de près de 1 %. C'est une érosion plutôt faible, dans un contexte où l'April n'a pas relancé de campagne de soutien. Le volume de cotisation des personnes physiques parmi l'ensemble des cotisations est de 45,6 % en 2017, contre 50,1 % en 2016, 47,5 % en 2015 et 49,0 % en 2014.

Concernant les personnes morales, un rattrapage de cotisations en retard explique l'essentiel de la hausse dans les comptes 2017. Cela signifie donc que la tendance 2018 ne va pas se maintenir à ce niveau sans nouvelles adhésions.

Malgré des années 2014 à 2016 riches en dons divers, l'année 2017 a vu le maintien de cette source de revenus. Ces dons sont visibles dans le compte 7713 (libéralités perçues).

Enfin, le compte 74 (subvention d'exploitation) témoigne d'une aide à l'embauche (contrat CUI CAE). Cette embauche n'a cependant pas été maintenue, et une nouvelle embauche (sans contrat aidé, suite au gel de ce dispositif par le gouvernement) a été conclue en fin d'année.

## 2.3 Conclusion

Les cotisations demeurent de façon stable la principale source de revenus de l'association (94%), aux côtés des dons. La part importante des cotisations dans les revenus de l'association est issue d'un choix initié lors de la professionnalisation de l'association qui garantit une indépendance maximum pour l'association vis-à-vis de ses financeurs. En outre, la multiplication des sources de financement garantit la pérennité et la stabilité du financement des activités de l'April.

Sur 2017, les ressources stables de l'association (les cotisations) équilibrent plus que les dépenses (permanents, locaux, frais divers) de l'association, dans un contexte temporaire de baisses de dépenses. Néanmoins, pour l'année à venir cet équilibre va probablement basculer au négatif et la trésorerie mise de côté va en partie servir à financer ce déficit en attendant de rééquilibrer le budget.

## 3 Remarques sur le compte de résultat

Les produits représentent les entrées ; les charges représentent les sorties d'argent. La différence entre les totaux des produits et des charges est le résultat de l'exercice 2017.

Les libellés des comptes indiquent les natures des transferts ; nous pouvons cependant préciser les éléments suivants pour détailler notre façon d'affecter les comptes.

### 3.1 Comptes de produits

**Compte 7060. Prestations de services.** Correspond à la rémunération que l'association perçoit lors de certaines conférences, au-delà du seul remboursement du transport.

**Compte 74. Subventions d'exploitation.** Subventions reçues affectées à un projet.

**Compte 7540. Collectes.** Dons ou participations aux frais ayant un caractère récurrent ou prévisible.

**Compte 7580. Produits divers de gestion courante.** Les inclassables : généralement des rentrées d'argent liées à des erreurs de gestion (typiquement : un virement effectué à tort en notre faveur, un remboursement de facture erronée, etc.).

**Compte 7640. Revenus des placements.** Correspond aux intérêts bancaires de notre livret « bleu ».

**Compte 7713. Libéralités perçues.** Dons ayant un caractère exceptionnel, imprévisible.

**Compte 7910. Transfert de charges d'exploitation.** Compte qui collecte les remboursements liés à des dépenses qui ne nous incombent pas en dernier lieu (typiquement : un remboursement de trajet pour un événement, un remboursement d'expédition, une indemnité de sécurité sociale, etc.).

### 3.2 Comptes de charges

**Compte 6110. Sous-traitance générale.** Correspond essentiellement au services extérieurs d'établissement des payes.

**Compte 6185. Frais de colloques, séminaires, conférences.** Correspond aux frais de reprographie liés à l'organisation de nos événements : assemblée générale, réunions du conseil d'administration. Peut aussi concerner les frais d'inscription à un événement.

**Compte 6257. Réceptions.** Il s'agit essentiellement de la nourriture et des boissons acquises pour les réceptions et les réunions, repas avec des invités, pots divers, petits déjeuners de travail, etc.

**Compte 6413. Primes et gratifications.** Il s'agit des tickets restaurants fournis aux permanents. Ils sont pris en charge à 40% par les permanents, en déduction du salaire net.

**Compte 6580. Charges diverses de gestion courante.** Les inclassables : généralement des dépenses liées à des erreurs de gestion (typiquement : le remboursement d'un trop perçu). Cette année, il s'agit essentiellement d'un prélèvement frauduleux (remboursé par la banque) et d'un trop perçu qu'il a fallu rembourser.

**Compte 6680. Autres charges financières.** Il s'agit des forfaits, frais et commissions bancaires.

**Compte 6714. Créances devenues irrécouvrables.** Il s'agit des remboursements des prélèvements bancaires erronés (compte soldé, compte insolvable, etc.).

Enfin, les Comptes 86 et 87 ont une valeur identique et correspondent au **bénévolat valorisé**.

## 4 Remarques sur le bilan financier

Signification des comptes du bilan financier tels qu'utilisés par l'association :

**10. Fonds associatifs et réserves.** Il s'agit des fonds avec lesquels l'association commence l'exercice.

**12. Résultat net de l'exercice.** Ce compte, positif ou négatif, représente le résultat de l'exercice. S'il est positif, l'association termine l'exercice avec plus de fonds qu'elle ne l'a commencé.

**19. Fonds dédiés.** Il s'agit de fonds affectés à un projet particulier. Par exemple de l'argent reçu par un financeur, pour une action précise.

**4x. Dettes.** Comptabilise les dettes contractées par l'association pendant l'exercice courant et qui seront réglées pendant l'exercice suivant (ou les exercices suivants).

**486. Charges constatées d'avance.** Comptabilise les dépenses occasionnées pendant l'exercice courant relatives à des actions concernant l'exercice suivant (ou les exercices suivants).

**487. Produits constatés d'avance.** Comptabilise les recettes perçues pendant l'exercice courant relatives à des actions concernant l'exercice suivant (ou les exercices suivants).

**46. Créances.** Comptabilise les créances contractées par l'association pendant l'exercice courant et qui seront réglées pendant l'exercice suivant (ou les exercices suivants).

**51. Banques.** Les sommes restant sur les comptes bancaires de l'association.

**53. Caisse.** Les sommes liquides restant en caisse à l'association.

## 5 Bénévolat valorisé

Le bénévolat valorisé consiste à rendre compte du travail et des apports des bénévoles et à l'intégrer dans les comptes. Ça concerne par exemple :

- le cas où un bénévole utilise sa voiture pour un projet (l'association économise de l'argent) ;
- quand un membre héberge un invité, un conférencier, etc. (l'association économise une nuit d'hôtel) ;
- quand un bénévole passe du temps sur un projet (l'association économise le prix qu'elle aurait payé auprès d'un professionnel).

Le bénévolat valorisé permet de connaître les vrais coûts d'un projet associatif, en dehors des simples flux financiers. Il permet de connaître le volume d'activité de l'association ; il permet aussi d'augmenter de façon légale le budget de l'association, (donc de peser lors de discussions avec des partenaires institutionnels), ce qui peut être utile notamment pour des recherches de subventions.

Les tâches statutaires, comme rédiger les bilans moral et financier ou organiser une assemblée générale ne peuvent pas être comptabilisées dans le bénévolat valorisé.

Pour les associations utilisant le plan comptable général (PCG), comme c'est le cas de l'April, le bénévolat valorisé est comptabilisé dans les comptes « 8700 Bénévolat » et « 8750 Dons en nature » pour les produits et « 8640 Personnel bénévole », « 8611 Locaux », et « 8610 Mise à disposition gratuite de biens » pour les charges. Comme les activités qu'ils décrivent au niveau comptable ne correspondent pas à des sorties ou des rentrées d'argent pour l'association, les comptes de produits et de charges liés au bénévolat valorisé s'équilibrent mutuellement.

Le coût horaire est déterminé en fonction de la nature de la tâche : chaque membre saisissant son bénévolat dans l'interface membre peut choisir un taux horaire correspondant à 1, 2 ou 3 SMIC. C'est la valeur du SMIC brut qui est utilisée dans les calculs.

## 6 Foire aux questions

**L'utilisation des tickets restaurant est-il un choix des salariés ?** — Oui.

**Est-il possible de diminuer les frais téléphoniques ?** — Oui, mais à quel prix ? 80 € mensuels pour 3 lignes fixes permanentes et une clé 3G semblent raisonnables.

**Pour plus de transparence, il faudrait publier le bilan complet.** — Le grand livre, contenant l'ensemble des écritures comptables, est disponible lors de l'assemblée générale. En revanche, il reste difficile de le publier sans risquer de révéler de nombreuses informations à caractère personnel ; pour cette raison, nous ne le rendons pas public.

**Quel est le budget prévisionnel pour l'année à venir ?** — Il est en cours d'élaboration et sera présenté lors de l'AG. Il n'est pas raisonnablement compatible avec un fonctionnement bénévole de réaliser à la fois un bilan financier et un budget prévisionnel validés tous deux par un conseil d'administration dans les quelques semaines qui suivent la clôture de l'exercice ; d'où le délai nécessaire.

**Quelles sont les lignes 87 et 86 ?** — Il s'agit d'une technique de valorisation du bénévolat. On fait rentrer les dons en nature ou les forces de travail mises au profit de l'April dans un compte de produit, et nous les dépensons de façon identique dans les comptes de charge. La balance est neutre, mais cela permet de valoriser de façon comptable l'activité bénévole de l'association. Le bénévolat valorisé permet aussi de capitaliser l'expérience pour mieux quantifier le coût d'un projet bénévole. C'est une technique de valorisation légale et encouragée.

**Quel logiciel de comptabilité utilisez-vous ?** — Nous utilisons Grisbi, un logiciel de comptabilité de caisse. Profitons-en pour remercier les développeurs de Grisbi qui font un travail magnifique. Cependant, nous souhaitons dans le futur migrer vers un outil plus approprié. Nous recherchons une solution de comptabilité à partie double. Le choix du logiciel n'est pas arrêté ce jour.

**Souhaitez-vous passer à la comptabilité analytique ?** — Nous n'avons pas une comptabilité analytique au sens comptable du terme, mais avons la capacité d'effectuer une analyse que nous estimons satisfaisante pour piloter les différents grands projets/secteurs de l'April. Par exemple, en 2014, une synthèse analytique des finances 2013 de l'April a été publiée ici : <http://www.april.org/adherer>. Nous n'avons pas depuis reproduit ce travail d'analyse, mais la réalité des dépenses a probablement peu évolué depuis.

**Comptez-vous augmenter les cotisations ?** — Ce n'est pas prévu. Notons que le règlement intérieur prévoit une possibilité de dispense ; nous mettons régulièrement en œuvre cette disposition.

**Je suis surpris par le montant des charges. Qui réalise les paies ?** — Le montant des cotisations sociales nous semble normal. En revanche la comptabilisation des salaires n'est pas orthodoxe : le compte 6411 totalise en fait les salaires nets versés aux salariés, tandis que les comptes 645x totalisent les cotisations (salariales et patronales) versées aux organismes sociaux. Cette méthode de comptabilisation est beaucoup plus simple que la méthode orthodoxe compte tenu de notre système de gestion.

**Qui s'occupe de vos bilans ? Ça n'a pas l'air très « pro ».** — La comptabilité de l'April est tenue par les salariés et par le trésorier bénévole. L'établissement des bilans est bénévole et doit se faire entre janvier et mi-février pour permettre le plus tôt possible l'ouverture des votes en ligne. Aussi, nous opérons une « compta de caisse » rigoureuse : les comptes de résultat représentent une image fidèle des dépenses et rentrées réelles d'argent de l'association, qui sont rigoureusement suivies et établies. En revanche, les bilans sont écrits à la main et potentiellement erronés. Enfin, les détails des comptes de l'association sont bien sur accessibles à tout membre qui souhaiterait s'y intéresser.

**L'association a une CB ? À quoi sert-elle ?** — À faire les dépenses de fonctionnement : acheter des billets de train, du papier, commander des T-shirts, acheter des viennoiseries et des boissons pour les réunions, etc.